



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE

1161-CPD-1194

En conformité avec la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction - DPC) amendée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction

Bois lamellé collé de structure
Poutre en bois lamellé collé Structurewood

mis sur le marché par

Structurewood
Z.I. d'Achêne – Rue de Gorimont, 8
B 5590 Achêne

produit dans l'usine de

Z.I. d'Achêne – Rue de Gorimont, 8
B 5590 Achêne

est soumis par le producteur à un contrôle de la production en usine et à des essais complémentaires d'échantillons prélevés en usine selon un plan d'essais prescrits et que l'organisme notifié - **Centre technique de l'Industrie du Bois (CTIB)** – a procédé aux essais de type initiaux pour les caractéristiques pertinentes du produit, à l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine, et procède à la surveillance continue, à l'évaluation et à l'acceptation du contrôle de la production en usine.

Le présent certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation de la conformité et aux performances du produit telles que décrites à l'annexe ZA de la norme

NBN EN 14080

ont été mises en œuvre et que le produit satisfait à toutes les exigences requises.

Ce certificat a été émis pour la première fois le 19/11/2012 et reste valable aussi longtemps que les conditions définies dans la spécification technique harmonisée sous référence et que les conditions de fabrication et que le contrôle de production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 18/11/2017.

La validité ainsi que le domaine d'application de ce certificat peuvent être vérifiés sur le site du CTIB-TCHN.

Bruxelles, 11/12/2012

Ir. A. Grosfils
Directeur